

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation :
08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
08 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Absentes : 02

Pouvoirs : 04

Votants : 25

Secrétaire de séance : Marc LANDSHEERE

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guylène THIBAudeau	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Nathalie LEROUX a donné pouvoir à Emmanuel HAMON, Guylène THIBAudeau a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Chantal PLACÉ, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE.

Absentes : Émily CHATELLIER, Claire QUINTON.
Monsieur BAILLEUX Thierry arrivé à 20h04

ACQUISITION FONCIERE : PORTAGE FONCIER PAR L'EPFL

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2023-UTV-09-13

Annexe 5 :  projet de convention de portage (1 document)

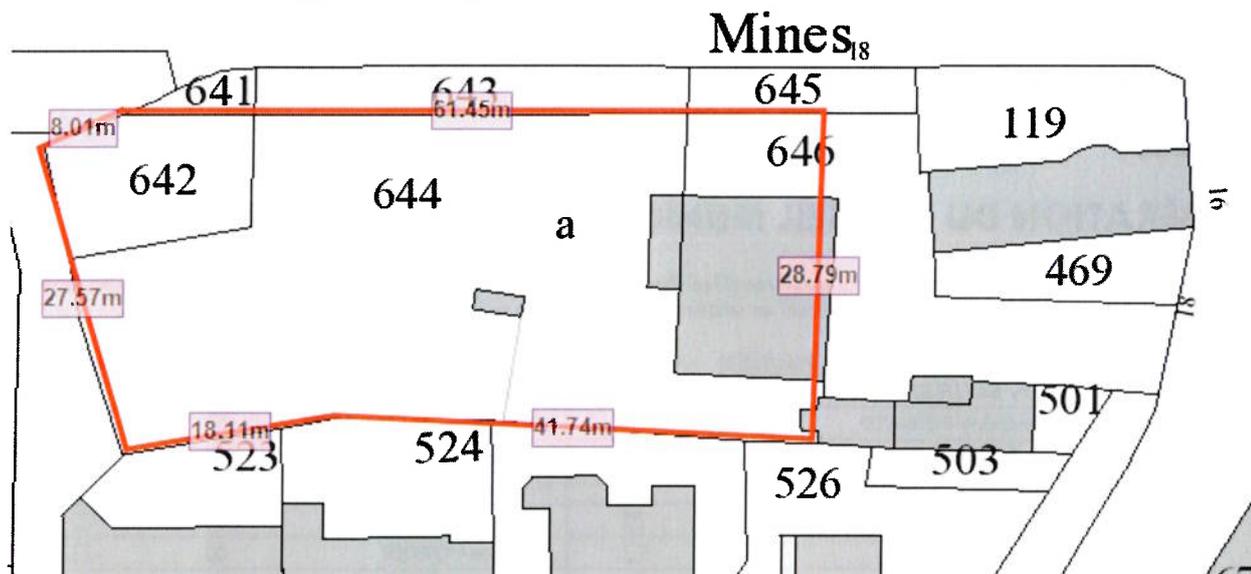
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Etablissement Public foncier local est un outil opérationnel chargé de négocier puis d'acquérir à la demande de la Ville des terrains et/ou des bâtiments en vue de les rétrocéder dans des conditions de délais et de coûts convenus à l'avance.

La municipalité a été informée de la mise en vente d'un immeuble appartenant aux conjoints Réauté, situé rue des Mines. L'acquisition de ces biens est stratégique pour la commune puisque situés dans le centre-ville et propices à un projet de requalification et de densification de l'habitat.

Il est aujourd'hui proposé de solliciter l'EPFL Mayenne Sarthe afin de pouvoir acquérir le bien situé sur les parcelles cadastrées AB 642, AB 644 et AB 646p d'une surface globale, bâtie et non bâtie, d'environ 1737 M2.

La Ville pourra signer une convention de mise à disposition avec l'EPFL après acquisition par ce dernier du bien précité afin que la Ville puisse le mettre éventuellement à disposition d'un tiers pendant toute la durée du portage.

Le portage s'éteindra le 29 juillet 2030.



Vu la saisine du service d'évaluation domaniale du 24 novembre 2023,
 Vu l'accord du CA de l'EPFL du 6 décembre 2023,
 Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 4 décembre 2023,
 Vu l'avis favorable de la commission finances du 6 décembre 2023,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE l'intervention de l'EPFL Mayenne Sarthe pour l'acquisition et le portage foncier du bien décrit ci-dessus

DECIDE de contracter une convention de portage foncier entre la Ville de L'Huisserie et l'EPFL Mayenne Sarthe avec une date limite fixée au 29 juillet 2030

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et le charge de prendre toutes les mesures et décisions utiles à sa réalisation

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget afin de pouvoir notamment rembourser les frais de portage et de gestion à l'EPFL Mayenne Sarthe

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 15 décembre 2023

Le maire,
 Jean-Pierre THIOT

